



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-041-2022-01

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2021-12-31-00007 - Arrêté n° DOS 2021 / 2677 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites de l'Établissement français du sang Ile-de-France, sis 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE (8 pages) Page 3

IDF-2021-12-31-00008 - Arrêté n° DOS 2021 / 4961 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LA SCALA » sis 137, rue de Vaugirard à PARIS (75015) (4 pages) Page 12

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2022-01-14-00001 - ARRÊTÉ N°DOS - 2022 / 764 portant renouvellement d'autorisation temporaire de lieu de recherches impliquant la personne humaine « Unité d'Investigation Clinique Adulte Monsieur le Professeur Christophe LE TOURNEAU (3 pages) Page 17

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2022-01-13-00001 - Arrêté n° DOS-2022/252 portant transfert des locaux de la SASU AMBULANCE CELINE (2 pages) Page 21

IDF-2022-01-13-00002 - Arrêté n° DOS-2022/253 portant transfert des locaux de la SARL FIONA (2 pages) Page 24

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-31-00007

Arrêté n° DOS 2021 / 2677 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites de l' Etablissement français
du sang Ile-de-France, sis 122/130 rue Marcel
Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2021 / 2677

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites de l'Établissement français du sang Ile-de-France, sis 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° 2018/71 en date du 8 novembre 2018 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites de l'Établissement français d'Ile-de-France ;
- VU** La demande en date 10 septembre 2020, complétée les 28 mai, 1^{er} juillet, 26 avril, 10 novembre, 22 novembre, 29 novembre et 27 décembre 2021, de Madame Valentine FIHMAN, pharmacien biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du sang Ile-de-France, sis 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :
- L'intégration, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement français du sang Ile-de-France, des biologistes médicaux salariés suivants :
- Monsieur Chawki LOUKIL, médecin biologiste, au 20 février 2020 ;
 - Madame Sophie BROVEDANI, pharmacien biologiste, au 16 mars 2020 ;
 - Madame Hajer GUEDRIA, médecin biologiste, au 1^{er} octobre 2020 ;
 - Madame Candice CAVALIE, médecin biologiste, au 2 novembre 2020 ;
 - Madame Inès JABNOUNE, médecin biologiste, au 9 novembre 2020 ;
 - Madame Catherine COLIN épouse BOUNHIOL, pharmacien biologiste, au 1^{er} décembre 2020
 - Madame Claire BONNEMAIN-BOCCARA, pharmacien biologiste, au 25 mars 2021 ;
 - Madame Catherine GOURDIN (CHAMPAGNAC), pharmacien biologiste, au 2 novembre 2021
 - Madame Manon LEJEUNE, pharmacien biologiste, au 2 novembre 2021 ;
 - Madame Anne SAVALLE, pharmacien biologiste, au 2 novembre 2021 ;
 - Monsieur François LAY, médecin biologiste, au 2 novembre 2021 ;
 - Monsieur Arnaud ESSAYDI, pharmacien biologiste, au 2 novembre 2021 ;
 - Monsieur Ali ABAZA, pharmacien biologiste, au 15 novembre 2021 ;

➤ La cessation des fonctions des biologistes médicaux salariés suivants :

- Monsieur Tan NGUYEN, médecin biologiste, au 1^{er} janvier 2021 ;
- Madame Denise AMIRANOFF, pharmacien biologiste, au 28 février 2020 ;
- Madame Marianne ASSO-BONNET, médecin biologiste, au 11 mars 2019
- Monsieur Mohammed KHALLOUFI, médecin biologiste, au 1^{er} juillet 2021
- Monsieur Philippe LEQUITTE, pharmacien biologiste, au 13 février 2021
- Madame Géraldine DALEINE (POUMAREDES), pharmacien biologiste, au 31 décembre 2020
- Monsieur Stéphan COHEN-BACRIE, médecin biologiste, au 3 août 2020
- Madame Clara IBANEZ, médecin biologiste, au 12 septembre 2020
- Madame Hélène ANSART-PIRENNE, médecin biologiste, au 1^{er} novembre 2021
- Madame Josée DELORT, médecin biologiste, au 1^{er} mai 2019
- Madame Natacha MEUNIER-COSTE, médecin biologiste, au 10 août 2021
- Madame Rhéa KHOURY, pharmacien biologiste, au 21 avril 2020
- Monsieur Habib BEN HAJDAMOR, médecin biologiste, au 1^{er} juillet 2021
- Madame Martine PLANAGUMA, médecin biologiste, au 1^{er} juillet 2021
- Madame Agnès BERNARD, médecin biologiste, au 31 décembre 2019
- Madame Claudia MANOLIU, médecin biologiste, au 1^{er} novembre 2020
- Monsieur Ismail AL AJJAN, médecin biologiste, au 1^{er} juillet 2019
- Madame Mireille DESCHANG épouse Chettouh, médecin biologiste, au 7 octobre 2021
- Madame Laurie POLESZCZUK, médecin biologiste, au 26 septembre 2019
- Madame Catherine COLLET, médecin biologiste, au 1^{er} juin 2020
- Madame Sophie VIRET, pharmacien biologiste, au 12 juillet 2021
- Monsieur Nicolas BURIN DES ROZIERES, médecin biologiste, au 15 novembre 2021

CONSIDERANT Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Sophie BROVEDANI, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 16 mars 2020 ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme interuniversitaire de spécialisation de biologie médicale et du diplôme d'université de transfusion sanguine accordés à Monsieur Monsieur Chawki LOUKIL, autorisé à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel du 16 mars 2009, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de l'Ordre des médecins en date du 1^{er} juillet 2020 ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Claire BONNEMAIN-BOCCARA, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 25 mars 2021 ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Catherine GOURDIN (CHAMPAGNAC), ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 5 novembre 2021 ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Manon LEJEUNE, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 2 novembre 2021 ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Anne SAVALLE, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 1^{er} novembre 2019 ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur François LAY, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins en date du 1^{er} novembre 2019 ;

- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de pharmacien accordé à Monsieur Ali ABAZA, autorisé à exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel en date du 28 octobre 2021, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 15 novembre 2021 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Catherine COLIN épouse BOUNHIOL, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 27 janvier 2021 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de docteur en médecine et du diplôme de docteur spécialiste en biologie médicale accordés à Madame Hajer GUEDRIA, autorisée à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel en date du 28 janvier 2000, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins en date du 16 mars 2020 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Inès JABNOUNE, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour au 23 novembre 2021 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Candice CAVALIE, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins en date du 31 octobre 2019 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Arnaud ESSAYDI, autorisé à exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale par arrêté en date du 28 octobre 2021, ainsi que le récépissé de sa demande de modification d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 23 novembre 2021 ;
- CONSIDERANT** Les conditions de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang Ile-de-France demeurent par ailleurs inchangées ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang Ile-de-France, dont le siège social administratif est situé au 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE, exploité par l'Etablissement Français du Sang, sis 20, avenue du Stade de France 93218 LA PLAINE SAINT DENIS, enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le N° 930 019 229, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-499 sur les vingt-cinq sites fermés au public, listés ci-dessous :

- 1- Le site PITIE-SALPETRIERE, site principal
Hôpital Pitié-Salpêtrière
47, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 942
- 2- Le site BICHAT
Hôpital Bichat
46, rue Henri Huchard 75018 PARIS
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 959
- 3- Le site COCHIN
Hôpital Cochin
33, rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS

Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 967

- 4- Le site SAINT-ANTOINE
Hôpital Saint-Antoine
53, boulevard Diderot 75012 PARIS
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 975
- 5- Le site SAINT-LOUIS
Hôpital Saint-Louis
1, avenue Claude Vellefaux 75010 PARIS
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 983
- 6- Le site TENON
Hôpital Tenon
4, rue de Chine 75020 PARIS
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 991
- 7- Le site LARIBOISIÈRE
Hôpital Lariboisière
2, rue Ambroise Paré 75010 PARIS
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 006
- 8- Le site ARMAND TROUSSEAU
Hôpital TROUSSEAU
Pavillon Guérin
26 avenue du Docteur Arnold Netter
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
Nouveau N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 014
- 9- Le site ROBERT DEBRE
Hôpital Robert DEBRE
48, boulevard Sérurier 75019 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 022
- 10- Le site HOPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU
Hôpital Européen Georges Pompidou
20, rue Leblanc 75015 PARIS
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 030
- 11- Le site NECKER
Hôpital Necker Enfants Malades
149, rue de Sèvres 75015 PARIS
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 048
- 12- Le site HENRI MONDOR
51, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 94010 CRETEIL
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie, génétique constitutionnelle,
immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité (groupage HLA)
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 751
- 13- Le site BICETRE
Hôpital Bicêtre

78, rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN BICETRE
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 769

- 14- Le site PAUL BROUSSE
Hôpital Paul Brousse
14, avenue Paul Vaillant Couturier 94800 VILLEJUIF
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 777
- 15- Le site INSTITUT GUSTAVE ROUSSY
Institut Gustave Roussy
39, rue Camille Desmoulins 94805 VILLEJUIF
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 785
- 16- Le site AVICENNE
Hôpital Avicenne
125, rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°930 025 176
- 17- Le site PONTOISE
Hôpital de Pontoise
2, avenue de l'Île de France, BP 9, 95301 PONTOISE
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°950 039 255
- 18- Le site MELUN
Centre Hospitalier Sud Ile-de-France
270, Avenue Marc Jacquet
77000 MELUN
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°770 020 006
- 19- Le site MEAUX
Hôpital de Meaux
6/8, rue saint-Fiacre 77104 MEAUX
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°770 020 014
- 20- Le site VERSAILLES
2, rue Jean-Louis Forain 78153 LE CHESNAY Cedex
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°780 022 455
- 21- Le site POISSY
Hôpital de Poissy Saint-Germain
9, rue Champ Gaillard 78300 POISSY
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°780 022 463
- 22- Le site BEAUJON
Hôpital Beaujon
100, boulevard du Général Leclerc 92110 CLICHY
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°920 028 610
- 23- Le site ANTOINE BECLERE
Hôpital Antoine Béclère

157, rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°920 028 628

24- Le site MARIE LANNELONGUE
Centre Chirurgical Marie Lannelongue
133, avenue de la Résistance 92350 LE PLESSIS ROBINSON
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N° 920 028 636

25- Le site EVRY
Quartier de l'Hôpital
Rue du Pont Amar 91023 EVRY
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°910 021 088

La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire est la suivante :

Nom	Prénom	Qualification
1- Fihman	Valentine	Pharmacien, biologiste responsable
2- Bourguignat	Laure	Pharmacien
3- Sardnal	Véronique	Médecin
4- Ndiaye	Kendeuguem	Pharmacien
5- Nin	Frédéric	Médecin
6- Besnault-Mascard	Laurence	Médecin
7- Pirenne	Françoise	Médecin
8- Chami	Ibtissam	Pharmacien
9- Begga	Ferial	Médecin
10- Floc'h	Aline	Médecin
11- Gentil	Mélanie	Pharmacien
12- Croisille	Laure	Médecin
13- Harfouch	Elham	Médecin
14- Gautier	Eric	Médecin
15- Rouard	Hélène	Pharmacien
16- Houndo	Louis	Médecin
17- Bensaad	Farid	Médecin
18- Ravaonasolo	Odile	Médecin
19- Boutouil	Farid	Médecin

20- Chamillard	Xavier	Médecin
21- Levy	Camille	Pharmacien
22- Modot	Thomas	Pharmacien
23- Boulat	Claire	Médecin
24- Klaren	Juliana	Médecin
25- Vinatier	Isabelle	Pharmacien
26- Mallet	Agnès	Médecin
27- Leprêtre	Anne-Claire	Médecin
28- De La Taille	Virginie	Médecin
29- Romanacce	Isabelle	Médecin
30- Smaïne	Djamel	Pharmacien
31- Maenulein	Elodie	Pharmacien
32- Dubanton épouse François	Anne	Médecin
33- Sultanem	Nabil	Médecin
34- Coulon épouse Gilibert	Emmanuelle	Médecin
35- Bouly	Nathalie	Pharmacien
36- Albinni-Habil	Souha	Médecin
37- Menasie	Senbetta	Médecin
38- Martinez épouse Deprey	Elvira	Médecin
39- Moshiri	Parastou	Médecin
40- Belleville épouse Rolland	Tiphaine	Pharmacien
41- Bonnemain épouse Boccara	Claire	Pharmacien
42- Brovedani	Sophie	Pharmacien
43- Chawki	Loukil	Médecin
44- Gourdin (Champagnac)	Catherine	Pharmacien
45- Lejeune	Manon	Pharmacien
46- Savalle	Anne	Pharmacien
47- Lay	François	Médecin
48- Abaza	Ali	Pharmacien

49- Colin épouse Bounhiol	Catherine	Pharmacien
50- Guedria	Hajer	Médecin
51- Jabnoune	Inès	Médecin
52- Cavalie	Candice	Médecin
53- Essaydi	Arnaud	Pharmacien

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 2018/71 en date du 8 novembre 2018, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du sang Ile-de-France est abrogé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 31 décembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France,

Par délégation
La Directrice du pôle Efficience,

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-31-00008

Arrêté n° DOS 2021 / 4961 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites « LA SCALA » sis 137, rue de
Vaugirard à PARIS (75015)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2021 / 4961

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LA SCALA » sis 137, rue de Vaugirard à PARIS (75015)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le livre II de la sixième partie du code de la santé publique ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** la loi n° 2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;
- VU** le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS 2021-1140, en date du 1^{er} octobre 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CHARLES COHEN », sis 18 rue Marbeuf à Paris 8^{ème} ;
- VU** l'arrêté n° DOS 2021-4489 en date du 5 novembre 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LA SCALA », sis 137, rue de Vaugirard à Paris 15^{ème} ;

CONSIDERANT la demande reçue le 15 janvier 2021 et complétée les 28 septembre, 29 novembre, 8 et 21 décembre 2021 de Maître Céline ROQUELLE-MEYER du cabinet Jasper Avocats, conseil juridique mandaté par le représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LA SCALA » sis 137, rue de Vaugirard à PARIS (75015), exploité par la SELAS LA SCALA, sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La fusion par voie d'absorption de la SELAS « CHARLES COHEN » par la SELAS « LA SCALA » au 31 décembre 2021, et l'intégration du site unique exploité par

le laboratoire de biologie médicale « CHARLES COHEN », sis 18 rue Marbeuf à Paris 8^{ème} ;

- L'intégration, à l'issue de la réalisation de la fusion, de Monsieur Charles COHEN en qualité de biologiste associé, et de Monsieur Stéphane MADOUX en qualité de biologiste salarié au sein du laboratoire de biologie médicale « LA SCALA » ;

CONSIDERANT la copie de l'acte des décisions unanimes des associés de la SELAS « CHARLES COHEN » en date du 8 novembre 2021, portant approbation du projet de fusion par voie d'absorption de la SELAS « CHARLES COHEN » par la SELAS « LA SCALA » et l'augmentation corrélative de son capital social par la création de 200 actions de préférence nouvelles directement attribuées aux associés de la société absorbée ;

CONSIDERANT la copie de l'acte des décisions unanimes des associés de la SELAS « LA SCALA » en date du 8 novembre 2021, portant approbation du projet de fusion par voie d'absorption de la SELAS « CHARLES COHEN » par la SELAS « LA SCALA » et l'augmentation corrélative de son capital social ;

CONSIDERANT le projet de traité de fusion-absorption de la SELAS « CHARLES COHEN », société absorbée, par la SELAS « LA SCALA », société absorbante, en date du 26 novembre 2021 ;

CONSIDERANT le projet des statuts de la SELAS « LA SCALA » mis à jour suite aux délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 31 décembre 2021 ;

CONSIDERANT que le capital de la SELAS « LA SCALA » est divisé en 7.004 actions ordinaires et 7.204 actions de préférence société, chaque action donnant droit à un droit de vote ; que les droits financiers attachés aux actions ordinaires et aux actions de préférence sont décrits à l'article 15.2 des statuts susvisés ;

CONSIDERANT la nouvelle répartition du capital social de la SELAS « LA SCALA » ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : A compter du 31 décembre 2021, le laboratoire de biologie médicale multi-sites « LA SCALA » sis 137, rue de Vaugirard à Paris dans le 15^e arrondissement, codirigé par Madame Hala SARMINI, Messieurs Stéphane SADENFIS et Abdel TCHOUAR, exploité par la SELAS « LA SCALA » sise à la même adresse et enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n° 75 004 906 6, est autorisé à fonctionner sous le n°75-236 sur les huit sites ouverts au public ci-dessous :

- 1) le site principal et siège social
137, rue de Vaugirard à PARIS (75015)
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse);
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 907 4
- 2) le site Meudon
sis 23, rue Claude Dalsème à MEUDON (92190)
site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 000 552 7
- 3) le site Aristide Briand
sis 67-69, rue Aristide Briand à ARCUEIL (94110)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 000 284 3

- 4) le site Cachan
sis 12, avenue Carnot à CACHAN (94110)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 000 294 2
- 5) le site Paris Rome
sis 35, rue de Rome à PARIS (75008)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 945 4
- 6) le site Paris Ponscarne
sis 19, rue Ponscarne à PARIS (75013)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 909 0
- 7) le site Paris Lafayette
sis 130, rue Lafayette à PARIS (75010)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 910 8
- 8) le site Marbeuf**
18, rue Marbeuf à PARIS (75008)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 610 : 75 000 448 3

La liste des onze biologistes médicaux exerçant du laboratoire de biologie médicale, dont trois biologistes coresponsables, est la suivante :

1. Madame Hala SARMINI, pharmacien, biologiste coresponsable, Présidente
2. Monsieur Stéphane SADENFIS, pharmacien, biologiste coresponsable
3. Monsieur Abdel TCHOUAR, médecin, biologiste coresponsable
4. Monsieur Bertrand LECOLIER, médecin, biologiste médical
5. Monsieur Fabrice CHAVANNE, médecin, biologiste médical
6. Madame Karine TOUMI, médecin, biologiste médical
7. Monsieur Gérald ULRICH, pharmacien, biologiste médical
8. Madame Lucie PUJO, pharmacien, biologiste médical
9. Madame Nathalie LE FOLL, médecin, biologiste médical (à temps partiel à raison de 4 jours par semaine)
- 10. Monsieur Charles COHEN, pharmacien, biologiste médical associé**
- 11. Monsieur Stéphane MADOUX, pharmacien, biologiste médical, salarié**

La nouvelle répartition du capital social de la SELAS « LA SCALA » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions de préférence	Droits de vote en %
SELAS MEDIBIOLAB	6 997		49,25%
M. Aïssa CHAMBI		60	0,42%
M. Elie AKIKI	1	1	0,01%
Sous-total associés professionnels externes	6 998	61	49,68%

Mme Hala SARMINI		5 632	39,64%
M. Stéphane SADENFIS		1 146	8,06%
M. Gérald ULRICH	1	78	0,56%
Mme Karine TOUMI	1	1	0,01%
M. Fabrice CHAVANNE	1	1	0,01%
M. Abdel TCHOUAR	1	84	0,60%
Mme Lucie PUJO	1	1	0,01%
M. Bertrand LECOLIER	1		0,007%
M. Charles COHEN		200	1,41%
Sous-total des associés professionnels internes	6	7 143	50,32%
Total	7 004	7 204	100%
Total des actions		14 208	

ARTICLE 2 : Les arrêtés n° DOS 2021-1140 1^{er} octobre 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CHARLES COHEN », sis 18 rue Marbeuf à Paris (75008) et n° DOS 2021-4489 en date du 5 novembre 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LA SCALA », sis 137, rue de Vaugirard à PARIS (75015) sont abrogés, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers

ARTICLE 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 31 décembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation

La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-01-14-00001

ARRÊTÉ N°DOS - 2022 / 764 portant
renouvellement d autorisation temporaire de
lieu de recherches impliquant la personne
humaine« Unité d Investigation Clinique Adulte
Monsieur le Professeur Christophe LE TOURNEAU

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS - 2022 / 764

portant renouvellement d'autorisation temporaire

de lieu de recherches impliquant la personne humaine

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1121-3 et suivants et R.1121-10 et suivants ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021 portant délégation de signature de la DG de l'ARS d'IDF à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R.1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L.1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** la demande de renouvellement d'autorisation de l'Institut Curie concernant le lieu de recherches impliquant la personne humaine intitulé «**Unité d'Investigation Clinique Adulte** » sur le site du 26 rue d'Ulm – 75005 Paris ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement d'autorisation de lieu de recherches impliquant la personne humaine rentre dans le champ de compétence de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

CONSIDÉRANT que le lieu concerné par cette demande dispose des moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent et que la demande respecte l'ensemble des conditions prévues par l'article R.1121-10 ;

CONSIDÉRANT que l'avis rendu le 12 janvier 2022, à l'issue de l'enquête du médecin de l'ARS et du pharmacien inspecteur de Santé Publique, est favorable pour une autorisation temporaire durant l'instruction de la demande de renouvellement d'autorisation reçue le 4 novembre 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le renouvellement d'autorisation du lieu de recherches impliquant la personne humaine mentionnée à l'article L.1121-13 du code de la santé publique, et aux articles R.1121-13 et R.1121-14 modifiés par le décret n°2016-1537 du 16 novembre 2016 est accordée à :

Entité juridique portant l'activité :
Institut Curie

pour le lieu de recherches suivant :
« Unité d'Investigation Clinique Adulte »

Placé sous la responsabilité de :
Monsieur le Professeur Christophe LE TOURNEAU

Adresse complète :
Institut Curie
26 rue d'Ulm 75005 Paris

ARTICLE 2^e : Ce lieu de recherches impliquant la personne humaine est distinct d'un lieu de soins et est situé au 2^{ème} étage section 4 zone 1 du bâtiment principal de l'établissement. Ces locaux d'une superficie totale d'environ 570 m² seront exclusivement consacrés aux activités de recherches cliniques.

Le lieu fonctionne du lundi au vendredi, de 7h45 à 20h00.

(En fonction des protocoles, les patients devant rester hospitalisés la nuit sont surveillés par un IDE spécialement affecté à cet effet, ou sont adressés au service d'hospitalisation complète du service d'Oncologie médicale).

Les recherches seront réalisées chez les volontaires malades, adultes et correspondront à des essais cliniques de phases I, II, III et comprenant notamment des premières administrations à l'homme.

ARTICLE 3^e : Selon les dispositions de l'article L. 5311-1, modifié par la Loi n°2021-1017 du 2 août 2021, les protocoles de recherches envisagés auront pour thèmes :

- Les médicaments, y compris les insecticides, acaricides et antiparasitaires à usage humain, les préparations magistrales, hospitalières et officinales, les substances stupéfiantes, psychotropes ou autres substances vénéneuses utilisées en médecine, les huiles essentielles et plantes médicinales, les matières premières à usage pharmaceutique ;
- Les biomatériaux et les dispositifs médicaux ;
- Les produits cellulaires à finalité thérapeutique.

ARTICLE 4^e : Les recherches impliquant la personne humaine concernées par cette décision ne peuvent être mises en œuvre qu'après l'avis favorable du comité de protection des personnes mentionné à l'article L.1123-1.

ARTICLE 5^e : Compte tenu de l'engagement du responsable du lieu de recherches, cette décision d'autorisation temporaire est délivrée pour une durée de 5 mois.

Tout renouvellement ou toute modification relative aux éléments énumérés à l'article R.1121-10 du code de la santé publique modifié par le décret n° 2016-1537 devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

La demande de renouvellement ou de modification de l'autorisation sera adressée à la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le délai d'instruction étant respectivement de quatre mois ou de deux mois.

ARTICLE 6^e: Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour les tiers.

ARTICLE 7^e: La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 14/01/2022

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Et par délégation

Le Directeur de l'Offre de soins

SIGNE

Didier JAFFRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-01-13-00001

Arrêté n° DOS-2022/252 portant transfert des
locaux de la SASU AMBULANCE CELINE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2022/252

portant transfert des locaux de la SASU AMBULANCE CELINE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au Directeur de l'Agence régionale de santé ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2018-1889 en date du 02 août 2018 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant expérimentation du droit de dérogation reconnu au Directeur Général de l'Agence régionale de santé concernant le dossier d'agrément des sociétés de transports sanitaires et des contrôles des véhicules de transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté n° DS-2021-029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 09 août 2021, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° A-08-02671 en date du 22 décembre 2008 portant agrément, sous le n°78-137 de la SARL AMBULANCE CELINE, sise 3, rue Villebois Mareuil à Sartrouville (78500) dont la gérante est Madame Céline PEREIRA ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2021/798 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 15 février 2021 portant changement de gérance et de forme juridique de la SARL AMBULANCE CELINE, qui devient SASU AMBULANCE CELINE dont le président est Monsieur Franck PIEJOS ;

CONSIDERANT l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service, du véhicule de catégorie type A immatriculé FE-996-WQ délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 06 décembre 2021 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SASU AMBULANCE CELINE est autorisée à transférer ses locaux du 3, rue Villebois Mareuil à Sartrouville (78500) au 26 bis, boulevard Henri Barbusse à Sartrouville (78500) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 13 janvier 2022

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-01-13-00002

Arrêté n° DOS-2022/253 portant transfert des
locaux de la SARL FIONA

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2022/253

portant transfert des locaux de la SARL FIONA

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au Directeur de l'Agence régionale de santé ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2018-1889 en date du 02 août 2018 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant expérimentation du droit de dérogation reconnu au Directeur Général de l'Agence régionale de santé concernant le dossier d'agrément des sociétés de transports sanitaires et des contrôles des véhicules de transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté n° DS-2021-029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 09 août 2021, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 07-0407 en date du 05 février 2007 portant agrément, sous le n°93/TS/409 de la SARL FIONA, sise 73, rue de Merlan à Noisy-le-Sec (93130) dont le gérant est Monsieur Christophe GONCALVES ;
- VU** l'arrêté n° 2012-1112 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 25 avril 2012 portant changement de gérance de la SARL FIONA, dont le nouveau gérant est Monsieur Samir MAKRANI ;

- VU** l'arrêté n° 2013-2204 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 18 juillet 2013 portant transfert des locaux de la SARL FIONA, du 73, rue de Merlan à Noisy-le-Sec (93130) au 29, boulevard de la République à Noisy-le-Sec (93130) ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2016-382 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 07 novembre 2016 portant transfert des locaux de la SARL FIONA, 29, boulevard de la République à Noisy-le-Sec (93130) au 1, rue Benfleet à Romainville (93230) ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2019/308 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 12 mars 2019 portant changement de gérance de la SARL FIONA, dont la nouvelle gérante est Madame Silvia DE ALMEIDA RIBEIRO ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mises en service, des véhicules de catégorie C type immatriculés FD-779-RY et FV-178-RL et catégorie D immatriculés ED-669-VP et FH-789-KB délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 10 mai 2021 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL FIONA est autorisée à transférer ses locaux du 1, rue Benfleet à Romainville (93230) au 129, rue du Général Leclerc à Rosny-sous-Bois (93110) à la date du présent arrêté. Le local de désinfection et les places de stationnement sont situés 128, avenue Henri Barbusse à Bondy (93140).
Le garage est situé 9, allée Gabrielle à Bondy (93140).

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 13 janvier 2022

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE